Organisme de formation : ……
Déclaration d'activité n° : ……

CONVENTION DE SOUS-TRAITANCE DE FORMATION

Indicateur 27 du référentiel national qualité

Entre les soussignés :

Le donneur d'ordre
Raison sociale : ……
N° de déclaration d'activité : ……
Adresse : ……
Représenté par : ……

Le sous-traitant
Raison sociale ou nom : ……
SIRET : ……
N° de déclaration d'activité : ……
Adresse : ……

Il est conclu la convention de sous-traitance suivante.

Article 1 · Objet

Le donneur d'ordre confie au sous-traitant la réalisation de la mission décrite ci-après, dans le cadre d'une action de formation qu'il a lui-même vendue à son client. Le sous-traitant intervient en toute indépendance, sans lien de subordination.

Mission confiée : ……

……

……

Article 2 · Cadre de la mission

Action concernée : ……

Client final : ……

Volume confié (heures) : ……

Période : du ……/……/…… au ……/……/…….

Lieu : ……

Article 3 · Obligations du sous-traitant

Le sous-traitant respecte le programme et les objectifs pédagogiques transmis par le donneur d'ordre. Il fait émarger les stagiaires par demi-journée, remet les feuilles d'émargement signées, les évaluations et tout document produit pendant la mission, dans les cinq jours ouvrés qui suivent la dernière séance. Il informe sans délai le donneur d'ordre de tout incident affectant le déroulement de l'action, notamment l'absence d'un stagiaire ou l'interruption d'une séance.

Article 4 · Statut du sous-traitant

Cochez la situation du sous-traitant :

☐ Le sous-traitant n'est pas titulaire de la certification Qualiopi. Il intervient sous la responsabilité du donneur d'ordre, qui reste seul redevable de la conformité de l'action devant le financeur et devant l'organisme certificateur.

☐ Le sous-traitant est titulaire de la certification Qualiopi. Son certificat, avec les catégories d'actions qu'il couvre, est annexé à la présente convention.

☐ L'intervenant exerce en portage salarial. La société de portage est l'employeur, et le donneur d'ordre s'assure de la conformité de l'intervention au référentiel national qualité au titre de l'indicateur 27.

Article 5 · Conformité au référentiel national qualité

L'indicateur 27 du référentiel national qualité impose au donneur d'ordre de s'assurer du respect de la conformité au référentiel lorsqu'il fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial. À ce titre, le

sous-traitant remet avant le début de la mission un curriculum vitae à jour et les justificatifs de ses compétences dans le domaine enseigné, une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité, et le cas échéant son numéro de déclaration d'activité et son certificat Qualiopi. Il accepte de participer au recueil des appréciations des bénéficiaires et de répondre aux demandes du donneur d'ordre dans le cadre d'un audit.

Article 6 · Action éligible au compte personnel de formation

Clause à conserver lorsque l'action est financée par le compte personnel de formation.

Conformément à l'article R6333-6-2 du code du travail, la présente convention précise les missions confiées, le contenu et la sanction de la formation, les moyens mobilisés, les conditions de réalisation et de suivi de l'action, sa durée, sa période de réalisation et le montant de la prestation.

Contenu de la formation : ……

Sanction de la formation : ……

Moyens mobilisés : ……

Le sous-traitant a déclaré son activité de prestataire de formation avant la conclusion de la présente convention (article L6323-9-2). Il détient la certification qualité mentionnée à l'article L6316-1, sauf s'il bénéficie de la dispense prévue à l'article R6333-6-3.

Le sous-traitant ne peut lui-même sous-traiter l'exécution de l'action qui lui est confiée. Il ne peut se voir confier cette exécution s'il fait l'objet d'un déréférencement temporaire. Le donneur d'ordre communique la présente convention à la Caisse des dépôts et consignations.

Article 7 · Données personnelles et confidentialité

Le sous-traitant n'utilise les données personnelles des stagiaires que pour l'exécution de la mission. Il ne les conserve pas au-delà de ce qui est nécessaire, ne les transmet à aucun tiers et les restitue ou les supprime à la fin de la mission, sur demande du donneur d'ordre. Il garde confidentielles les informations relatives au client final et aux stagiaires dont il a connaissance à cette occasion.

Article 8 · Propriété intellectuelle

Cochez la clause retenue :

☐ Les supports pédagogiques produits spécifiquement pour la mission sont cédés au donneur d'ordre, qui peut les utiliser, les adapter et les rediffuser dans le cadre de son activité de formation. Les supports antérieurs du sous-traitant restent sa propriété.

☐ Les supports pédagogiques produits par le sous-traitant restent sa propriété. Il concède au donneur d'ordre une licence d'usage non exclusive pour les besoins de l'action concernée et de son archivage au titre des obligations de preuve.

Article 9 · Non-sollicitation

Le sous-traitant s'interdit de proposer directement ses prestations au client final pour des actions de même nature pendant …… mois à compter de la fin de la mission, sauf accord écrit du donneur d'ordre.

Article 10 · Rémunération et facturation

La rémunération est fixée à …… € :

☐ par jour

☐ par heure

☐ forfait pour la mission

Modalités de facturation : ……

Article 11 · Assurance et responsabilité

Le sous-traitant déclare être assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle et en justifie sur demande. Il répond des dommages causés dans l'exécution de la mission. Le donneur d'ordre reste responsable de l'action devant son client et devant le financeur.

Article 12 · Résiliation et différends

Chaque partie peut résilier la présente convention en cas de manquement grave de l’autre, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours. Les prestations déjà réalisées restent dues. À défaut d’accord amiable, le différend est porté devant la juridiction compétente du lieu du siège du donneur d’ordre.

Fait à ……, le ……/……/……, en deux exemplaires originaux.

Le donneur d’ordre Nom et qualité : …… Signature et cachet	Le sous-traitant Nom et qualité : …… Signature et cachet